



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/26/Add.13
12 novembre 1986

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION
ET LA REPRESSION DU CRIME D'APARTHEID

Rapports présentés par les Etats parties conformément aux dispositions
de l'article VII de la Convention

Additif

TCHAD

[11 septembre 1986]

1. Etant pays membre de l'Organisation des Nations Unies, le Tchad condamne le racisme et l'apartheid. Le Tchad n'a aucun lien diplomatique ou culturel avec l'Afrique du Sud.
2. L'Acte fondamental tchadien du 29 septembre 1982, en son article 18, ordonne "la participation effective de toutes les couches sociales à la gestion des affaires publiques, à la promotion et le développement de la santé et au bien-être des populations". Par là même, l'acte fondamental sous-entend la condamnation du racisme et de l'apartheid.
3. La jeunesse tchadienne se meut activement et concrètement contre le régime de Pretoria. C'est ainsi que collégiens et lycéens ont organisé du 24 au 31 mai 1986 une semaine d'information, de réflexion et d'action contre l'apartheid. Dans le cadre de cette semaine, ils lancent une campagne de signatures visant à isoler le régime sud-africain d'apartheid. Il s'agit d'un moyen d'action concret à leur mesure permettant de s'engager contre l'apartheid. Ces collégiens et lycéens ont décidé de déclarer avec de nombreux Sud-Africains : "L'apartheid ne passera pas".

4. Les autorités tchadiennes de tous bords (politiques et administratives) se mobilisent contre la pratique de l'apartheid. De nombreuses initiatives sont prises en ce moment critique de la lutte engagée contre le régime de l'apartheid, ce régime anachronique qui se fonde essentiellement sur une idéologie de racisme, d'intolérance et de violence, et qui se montre depuis quelques années dans sa vraie nature brutale et cynique.

5. La lutte acharnée que mènent des millions d'Africains opprimés pour la conquête de leur indépendance et l'éradication de l'apartheid nécessite le soutien sans réserve de tous les peuples épris de paix et de justice.

6. Aujourd'hui, le régime d'apartheid, qui s'est mis au ban de la communauté internationale et qui est acculé au désespoir, est plus que jamais déterminé à arrêter la marche implacable vers la liberté.

7. La prétendue levée de l'état d'urgence dans les cités noires annoncée le 7 mars dernier n'est qu'une pure supercherie car les restrictions demeurent et, comme par le passé, plongent le pays dans une violence généralisée.

8. Aussi, cette répression s'accompagne-t-elle de multiples agressions à l'endroit des pays qui bordent les frontières sud-africaines; ces pays subissent quotidiennement des actes de terrorisme, de déstabilisation et de violation de leur souveraineté.

9. Devant cette situation, il incombe à chaque composante de la communauté internationale d'apporter, à sa manière, son soutien aux mouvements de libération reconnus et aux Etats de première ligne. Ce soutien constitue pour le Gouvernement tchadien un devoir de par sa souscription aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Notre pays est occupé illégalement par la Libye qui soumet nos compatriotes du Borkou-Ennedi-Tibesti à des traitements inhumains. A ce titre nous connaissons le poids que supporte le peuple de Namibie du fait de l'occupation de ce pays par l'Afrique du Sud et les souffrances de tous ceux qui sont soumis au régime d'apartheid.

10. Le Tchad contribue à toutes les mesures visant à combattre l'apartheid et la discrimination. Ainsi, il est partie à de nombreux instruments internationaux en la matière, notamment à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, et à la Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973. Notre position sur la discrimination raciale est donc constante et demeurera telle, tant que la situation des populations d'Afrique australe ne changera pas.

11. L'Afrique et le monde doivent se rendre compte des atrocités auxquelles sont soumises les populations noires d'Afrique australe.